

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME  
MRC DE LA MATANIE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 5 décembre 2022 à 19h, tenue au centre municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

**SONT PRÉSENTS**

Mme la mairesse	Josée Marquis
MM. le conseiller	Yanik Levasseur Raphaël Helgerson-Gendron
Mme les conseillères	Cynthia Marceau-D'Astous Isabelle Truchon Johanne Thibault

**EST ABSENT**

M. le conseiller	Jean-Luc Bérubé
------------------	-----------------

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**

La directrice générale et greffière-trésorière	Madame Jessica Bouchard
--	-------------------------

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mme la mairesse Josée Marquis ouvre la séance 19h et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**RÉSOLUTION #2022-233**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE**, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal du 7 novembre 2022;
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2022;
5. Présentation des comptes;
6. Engagement de crédit (dépenses);
7. Horaire du temps des fêtes;
8. Résolution pour enlever Anick Hudon du registre des entreprises et ajouter Jessica Bouchard;
9. Résolution pour mettre à jour la TECQ;
10. Résolution pour nommer Jessica Bouchard comme administratrice principale pour le compte AccèsD Desjardins;
11. Dérogation mineure Monsieur Jean-Luc Bouchard;
12. Demande du Club des 50 ans et plus d'annuler les frais pour l'électricité de l'années 2022;
13. Résolution pour l'équilibration du rôle d'évaluation foncière 2024-2025-2026;
14. Calendrier des séances du conseil municipal de Saint-Adelme pour 2023;
15. Choix de l'entrepreneur pour le chargement de l'abrasif;
16. Varia;

17. Période de questions;
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-234**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2022**

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Isabelle Truchon, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-235**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2022**

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Jessica Bouchard dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2022 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 novembre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. Madame Jessica Bouchard Directrice générale greffière-trésorière fait la lecture des comptes.

**RÉSOLUTION #2022-236**  
**APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME**

Il est proposé par Madame Johanne Thibault et résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de cent six mille huit cents quarante-cinq et cinquante-trois cents (106 845.53\$) et les salaires payés au montant de dix mille six cents cinquante-sept et trente-huit cents (10 657.38\$).

**QUE** ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de cent dix-sept mille cinq cent deux et quatre-vingt-onze cents (117 502.91\$).

**QUE** ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée, Jessica Bouchard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

**RÉSOLUTION #2022-237**  
**HORAIRE DE TEMPS DES FÊTES**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat de travail de la directrice générale mentionne que le bureau municipal sera fermé pour la période des fêtes, soit du 23 décembre au 2 janvier inclusivement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu que le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclusivement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-238**

**ENLEVER ANIK HUDON DU REGISTRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC ET AJOUTER JESSICA BOUCHARD**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Anick Hudon n'est plus employée par la Municipalité de Saint-Adelme;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons embauché Madame Jessica Bouchard comme Directrice générale et greffière/trésorière;

**CONSIDÉRANT QUE** qu'il faut mettre à jour le registre des entreprises du Québec.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Yanik Levasseur et résolu que le registre des entreprises Québec doit être mis à jour en y enlevant Madame Anick Hudon et en y ajoutant Madame Jessica Bouchard.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-239**

**AUTORISATION DE MISE À JOUR DE LA TECQ**

**ATTENDU QUE :**

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre de Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution de Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Isabelle Truchon et :

**IL EST RÉSOLU QUE :**

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECH 2019-2023;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coût des travaux admissibles.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-240**

**NOMMER JESSICA BOUCHARD COMME ADMINISTRATRICE PRINCIPALE POUR LE COMPTE ACCÈSD DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Anick Hudon a quitté son poste de Directrice générale de la Municipalité de Saint-Adelme;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Jessica Bouchard est la nouvelle Directrice générale et greffière/trésorière de la Municipalité de Saint-Adelme;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Johanne Thibault et résolu de nommer Madame Jessica Bouchard comme administratrice principale pour le compte AccèsD Desjardins et d'enlever Madame Anick Hudon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-241**

**DÉROGATION MINEURE MONSIEUR JEAN-LUC BOUCHARD**

Madame la directrice générale et greffière/trésorière explique le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif en Urbanisme tenu le 1<sup>er</sup> novembre 2022 concernant la demande de dérogation mineure 2022-30002.

**CONSIDÉRANT QUE**, le règlement 2008-04 intitulé <<Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme>>;

**CONSIDÉRANT QUE**, la demande de dérogation mineure suivante a été présentée afin de rendre cet immeuble conforme aux règlements d'urbanisme;

**Dérogation mineure no 2022-30002**

Demande faite par Monsieur Jean-Luc Bouchard dont l'immeuble visé par cette demande est situé au 939, 9<sup>ième</sup> Rang Est, Saint-Adelme.

Le but de cette demande est de :

- Permettre une marge de recul avant de +/- 4,00 mètres au lieu du 6 mètres exigé pour une galerie (art.9.2.1 zonage).
- Permettre au propriétaire d'agrandir sa galerie passant d'une largeur de 1.22 mètres à 2.44 mètres tout en gardant la marge d'empiètement avant similaire à celle déjà existante puisque l'escalier auparavant en avant sera relocalisé sur le côté.

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande ne cause aucun préjudice sérieux à la personne qui la demande et ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur propriété;

**CONSIDÉRANT QUE** la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme de la Municipalité de Saint-Adelme, en date du 1<sup>er</sup> novembre 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge opportun d'accorder cette demande de dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron et résolu :

**QUE** le pré-ambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme accorde cette dérogation mineure telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-242**

**ANNULATION DES FRAIS D'ÉLECTRICITÉ DE 2022 DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de 50 ans et plus n'a pas été en mesure de faire des activités en début d'année 2022 à cause de la Covid 19;

**CONSIDÉRANT QUE** le local du Club des 50 ans et plus d'était pas accessible du mois de juillet au mois de décembre car la municipalité effectuait des travaux de rénovation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Cynthia Marceau-D'Astous et résolu les frais chargés au Club des 50 ans et plus pour l'électricité de l'années 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-243**

**ÉVALUATION FONCIÈRE -ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LE PROCHAIN CYCLE TRIENNAL 2024-2025-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme d'évaluateurs agréés, Servitech inc., recommande une équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2024-2025- 2026 pour la municipalité de Saint-Adelme;

**CONSIDÉRANT QUE** les indications de niveau de valeur apportées par les transactions récentes disponibles (2020-2021-2022) démontrent une baisse de la médiane laissant voir que les évaluations municipales sont à un niveau inférieur à celui des prix de vente pour la plupart des types d'immeubles;

**CONSIDÉRANT QUE** ces indications établies que la médiane qui en résulterait serait de l'ordre de 87%;

**CONSIDÉRANT QUE** cette étude démontre un net déséquilibre et fait ressortir que les valeurs de certains secteurs s'écartent de façon importante des prix de vente;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait de procéder à cette équilibrage du rôle entraînera, en toute probabilité, un redressement des valeurs au rôle et favorisera le maintien de l'équité fiscale générale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Johanne Thibault et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil municipal, confirme à la MRC de La Matanie et à la firme d'évaluateurs agréés, Servitech inc., de procéder à une équilibrage du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2024-2025-2026 et autorise les dépenses associées à la démarche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**RÉSOLUTION #2022-244**

**CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ADELME POUR L'ANNÉE 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Johanne Thibault et résolu :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2023. Ces séances se tiendront aux dates ci-dessous et débiteront à 19h:

9 janvier	4 juillet
6 février	1 <sup>er</sup> août
6 mars	5 septembre
3 avril	2 octobre
1 <sup>er</sup> mai	6 novembre
5 juin	4 décembre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**15. Madame la conseillère Isabelle Truchon se retire pour cette décision.**

**RÉSOLUTION #2022-245**

**CHOIX DE L'ENTREPRENEUR POUR LE CHARGEMENT DE L'ABRASIF**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu deux soumissions pour le chargement de l'abrasif soit une de Dénéigement PL et une de Monsieur Keven Gauthier;

**EN CONSÉQUENCE** suite à l'analyse des soumissions, il est proposé et résolu par Monsieur Raphaël Helgerson-Gendron que l'offre de service retenue est celle de Monsieur Keven Gauthier;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

**RÉSOLUTION #2022-246**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Isabelle Truchon, et résolu :

**DE** lever la séance ordinaire du 5 décembre 2022, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h29.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

*Je, Josée Marquis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*Josée Marquis, mairesse*

---

*Jessica Bouchard  
Directrice générale  
et greffière-trésorière*